

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'ensemble du personnel de la Clinique Les Oyats vous souhaite la bienvenue. Soyez assurés de notre accueil, de notre écoute et de notre professionnalisme ; nous mettrons tout en œuvre pour rendre votre séjour aussi agréable que possible car **votre prise en charge et votre santé sont nos premières préoccupations.**

1. LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES D'ADMISSION :

- Les papiers d'identité (**carte d'identité** ou **passport**),
- 2 photos d'identité RECENTES,**
- L'attestation de la personne de confiance dûment complétée et signée par les deux parties,**
- si concerné, **formulaire MDPH** (prise en charge SAMSAH, AAH, travailleur handicapé, autres),
- La carte vitale** actualisée et attestation de sécurité sociale
- Attestation de C.M.U.,**
- Carte d'invalidité,**
- Attestation d'A.L.D. + Volet n°3 (pour les patients en ALD),**
- Carte** et coordonnées de votre **mutuelle,**
- Attestation de responsabilité civile**
- Jugement de tutelle s'il y a**
- Attestation du livret d'accueil signé**
- Formulaire de personne de confiance et personne à prévenir**
- Attestation de remise de Charte**
- Copie de la charte à signer**
- Renseignements médicaux (**dernières ordonnances médicales** par contre il faut laisser les médicaments au domicile, la Clinique délivrant obligatoirement les médicaments, sauf si traitement très particulier ou spécifique, **bilan sanguin** s'il est inférieur à 2 mois),
- 1 chèque de caution de 300 € qui n'est pas encaissé,
- 1 chèque d'acompte de 150 € qui est encaissé. Seront déduits : les communications téléphoniques, les achats que vous pourrez effectuer à l'accueil de la Clinique (presse, timbres, nécessaire à la correspondance, produits de première nécessité, cosmétiques, accessoires pour l'hydrothérapie) et la différence entre la prise en charge de votre mutuelle et le tarif de la chambre particulière ; à la fin du séjour un remboursement vous sera fait de ce qui n'a pas été utilisé,
- Un certificat de scolarité : pour les patients mineurs scolarisés.
- Un justificatif de la mise en curatelle ou en tutelle : pour les majeurs protégés

2. LES FORMALITÉS MEDICALES D'ADMISSION :

- Prescriptions des traitements en cours
- Un *certificat médical* d'absence de contre-indication à la pratique du sport
- Restrictions alimentaires : allergies et régimes particuliers
- Engagement de recours
- Bilan biologique récent de moins de 2 mois
- Derniers comptes rendus d'hospitalisation
- Si possible, un bilan social